



# MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 13 mars 2023, à 20 heures, sous la présidence du maire Michel Rheault.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller

Julie Bertrand, conseillère

Jacques Tessier, conseiller

Frédéric Lapointe, conseiller

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset

## Rés. 2023-03-058: Ouverture de la séance

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et résolu unanimement que puisqu'il y a quorum, le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2023-03-059 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bertin Cloutier appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

### **1. Administration de la municipalité**

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption du procès-verbal des séances de février 2023

1.4 Dépôt de la correspondance

1.5 Période de questions de l'assemblée

1.6 UPA Mauricie/Invitation à la soirée des Gens de Terre et Saveurs 2023

1.7 Règlement 395-2023 : modifiant le règlement des permis et certificats #333-2016 pour les établissements d'hébergement touristique ainsi que la modification de la section 10 pour la tarification sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle

- A) Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- B) Adoption du projet de règlement
- 1.8 Règlement 396-2023 : relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle
  - A) Avis de motion et dépôt du projet de règlement
  - B) Adoption du projet de règlement
  - C) Assemblée publique de consultation
- 1.9 Règlement 397-2023 : modifiant le règlement de zonage #337-2016
  - A) Avis de motion et dépôt du projet de règlement
  - B) Adoption du projet de règlement
  - C) Assemblée publique de consultation
- 1.10 ADMQ/Formation pour la directrice générale
- 1.11 Offre de services professionnels en ingénierie de Pluritec pour la construction d'un nouveau garage municipal
- 1.12 Demande de deux cadres concernant leur contrat de travail

## **2. Trésorerie**

- 2.1 Approbation des comptes de février 2023
- 2.2 Société canadienne du cancer/demande d'aide financière
- 2.3 Fondation de la SSS de l'Énergie/demande d'aide financière
- 2.4 Demande d'aide au démarrage d'entreprise de la boutique Fleur de Lys

## **3. Sécurité publique**

- 3.1 Rapport d'activité de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour l'année 2022

## **4. Transports, hygiène du milieu et environnement**

- 4.1 Annulation de vidange de fosses septiques en 2022
- 4.2 Demande de citoyens concernant l'annulation de la taxe de service pour les matières organiques
- 4.3 CTA Mékinac/adoption des prévisions budgétaires 2023, de la cotisation 2023 et du plan de développement de transport adapté mis à jour en 2023

4.4 Demande d'ARLAVI pour l'ajout de gravier sur le chemin du Tour-du-Lac-V'limeux

## **5. Santé et bien-être**

5.1 Adoption des états financiers au 31 décembre 2021 de l'Office municipal d'habitation de Mékinac

5.2 Mouvement de la Santé mentale du Québec/Proclamation de la Journée Nationale de la promotion de la santé mentale positive

## **6. Aménagement, urbanisme et mise en valeur du territoire**

6.1 AFVSM – Dépôt de projet pour l'obtention de plants d'arbres / Mois de l'arbre et des forêts

6.2 Appui à la Ville de Matane, à la Municipalité de la Présentation et à la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare/Assurance des immeubles patrimoniaux

6.3 Offre de Centre du Jardin Multi-Fleurs pour l'entretien de l'aménagement paysager de la fontaine et du kiosque devant l'église

## **7. Loisirs et culture, vie communautaire**

7.1 MRC Mékinac - Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature – Reconnaissance à titre de MRC amie des enfants (MAE)

7.2 Demande d'aide financière à la SSJB de la Mauricie pour l'organisation d'activités lors de la Fête Nationale

7.3 Nomination d'un comité pour procéder à l'embauche des étudiants (camp de jour et entretien du parc)

7.4 Camp de jour estival 2023 – Tarification

7.5 Offre de Planitou pour un logiciel de gestion des camps de jour

7.6 Programme d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées

7.7 Désignation d'une personne pour signer et être l'interlocuteur avec la Sûreté du Québec – poste de Mékinac

7.8 Demande d'autorisation pour l'organisation d'un lave-auto

## **8. Autres sujets**

8.1 Questions de l'assistance

## 8.2 Affaires nouvelles

- A) \_\_\_\_\_
- B) \_\_\_\_\_
- C) \_\_\_\_\_

## 8.3 Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2023-03-060 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de février 2023

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 et de la séance extraordinaire du 20 février 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Correspondance février 2023

#### **Ville de Saint-Tite**

La Ville de Saint-Tite a fait parvenir un avis présentant l'adoption de 3 nouveaux règlements modifiant les règlements actuels concernant le plan d'urbanisme, les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain et le lotissement.

#### **Héma-Québec**

Héma-Québec remercie la municipalité pour son appui dans le cadre de la collecte de sang du 26 janvier dernier. Soixante-trois (63) donateurs ont participé à l'évènement.

#### **Société canadienne du cancer**

La société a fait parvenir un nouveau formulaire de demande de dons pour la recherche sur le cancer.

#### **Curriculum Vitae**

Une personne a posé sa candidature pour le poste de directeur adjoint aux travaux publics.

#### **Bulletin annuel du député de Saint-Maurice - Champlain**

Le député a fait parvenir à la municipalité le bulletin hiver 2023 présentant les différents projets de relance économique et projets culturels auxquels il a contribué en Mauricie. Il invite à faire appel à ses services pour obtenir des conseils ou son appui pour différents projets.

#### **Proche aideance Québec**

L'association a fait parvenir un document informatif aux employeurs leur proposant des références pour faciliter la conciliation proche aideance et travail avec les employés concernés, le cas échéant.

#### **Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie**

L'URLS a dressé un portrait statistique détaillé des camps de jour tenus à l'été 2022 en Mauricie et en a transmis une copie à la municipalité.

### **Mini-Scribe**

Rappel d'obligations :

- *Jeudi 9 mars* : Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes par les MRC;
- *Avant le 15 mars* : Déclaration des salaires à la CNESST;
- *Vendredi 31 mars* : Régime transitoire – publication d'un bilan; Règlement sur l'épandage; Communication d'informations relatives à un incendie; Liste des contrats de plus de 2 000 \$; Déclaration annuelle sur les prélèvements d'eau;
- *Au cours du mois de mars* : Publication des postes nécessitant la connaissance d'une langue autre que le français; Rapport d'activité – sécurité incendie
- *Avant le 1<sup>er</sup> avril 2023* : Règlement relatif à la démolition d'immeubles.

### Rés. 2023-03-061 : Dépôt de la correspondance de février 2023

Il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de février 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Questions de l'assistance

Monsieur Jean-François Couture demande de quelle façon les citoyens seront avisés du nouveau règlement concernant la démolition d'immeubles patrimoniaux

### UPA Mauricie/Invitation à la soirée des Gens de Terre et Saveurs 2023

Reporté.

### Avis de motion et dépôt du projet de règlement 395-2023

Sébastien Moreau

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, le règlement 395-2023 modifiant le règlement des permis et certificats #333-2016 pour les établissements d'hébergement touristique ainsi que la modification de la section 10 pour la tarification sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle
- dépose le projet du règlement numéro règlement 395-2023 modifiant le règlement des permis et certificats #333-2016 pour les établissements d'hébergement touristique ainsi

que la modification de la section 10 pour la tarification sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle.

Rés. 2023-03-062: Règlement 395-2023 modifiant le règlement des permis et certificats #333-2016 pour les établissements d'hébergement touristique ainsi que la modification de la section 10 pour la tarification sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le projet de règlement 395-2023 modifiant le règlement des permis et certificats #333-2016 pour les établissements d'hébergement touristique ainsi que la modification de la section 10 pour la tarification sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 396-2023

Jacques Tessier

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, le règlement 396-2023 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle
- dépose le projet du règlement numéro règlement 396-2023 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle.

Rés. 2023-03-063 : Règlement 396-2023 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle

Il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le projet de règlement 396-2023 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-03-064 : Assemblée publique de consultation pour le règlement 396-2023 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tienne une assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement 396-2023 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle le lundi 27 mars 2023 à 19h00 à la salle du conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 397-2023

Julie Bertrand

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, le règlement 397-2023 modifiant le règlement de zonage #337-2016
- dépose le projet du règlement numéro règlement 397-2023 modifiant le règlement de zonage #337-2016

Rés. 2023-03-065: Règlement 397-2023 modifiant le règlement de zonage #337-2016

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le projet de règlement 397-2023 modifiant le règlement de zonage #337-2016

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-03-066: Assemblée publique de consultation concernant le règlement 397-2023 modifiant le règlement de zonage #337-2016

Il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tiene une assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement 397-2023 modifiant le règlement de zonage #337-2016 le lundi 27 mars 2023 à 19h15 à la salle du conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-03-067 : ADMQ/Formation pour la directrice générale

CONSIDÉRANT l'offre de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour le webinaire « Quand l'ingérence devient un acte répréhensible » au coût de 125\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que la directrice générale désire suivre cette formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la directrice générale participe au webinaire « Quand l'ingérence devient un acte répréhensible » de l'ADMQ au coût de 125\$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-03-068 : Offre de services professionnels en ingénierie de Pluritec

CONSIDÉRANT l'offre de Pluritec concernant des services professionnels en ingénierie pour la construction d'un nouveau garage municipal au coût de 114 510\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que l'offre de services

professionnels en ingénierie de Pluritec au montant de 114 510\$ plus taxes pour la construction d'un nouveau garage municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande de deux cadres concernant leur contrat de travail

Reporté.

Rés. 2023-03-069 : Approbation des comptes de février 2023

Il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de février au montant de 498 137,36\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-03-070 : Demande d'aide financière de la Société canadienne du Cancer

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière de la Société canadienne du Cancer;

CONSIDÉRANT que la municipalité préfère contribuer à une campagne de financement de la Société canadienne du Cancer lorsque les dons sont doublés

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne contribue pas à cette campagne de financement de la Société canadienne du Cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-03-071 : Demande d'aide financière de la Fondation de la SSS de l'Énergie

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière de la Fondation de la SSS de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que la municipalité contribue financièrement une fois par année à la Fondation de la SSS de l'Énergie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle contribue financièrement pour la somme de 100\$ à la campagne de financement de la Fondation de la SSS de l'Énergie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière au démarrage d'entreprise de la boutique Fleur de Lys

Reporté.



Rés. 2023-03-072 : Rapport d'activité de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour l'année 2022

CONSIDÉRANT que dans les trois mois de la fin de leur année financière, toute municipalité (locale ou MRC) ou régie intermunicipale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter, par résolution, et transmettre au ministre de la Sécurité publique, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie (art. 35 Loi sur la sécurité incendie);

CONSIDÉRANT le rapport d'activité déposé par la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le rapport d'activité de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour l'année 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-03-073 : Annulation de vidanges de fosses septiques en 2022

CONSIDÉRANT les demandes d'annulation de vidanges de fosses septiques pour les propriétés du 2331, chemin Saint-Michel Nord et du 600, chemin du Canton-de-Le Jeune;

CONSIDÉRANT que la vidange du 2331, chemin Saint-Michel Nord aurait dû être annulée lors de la mise à jour administrative puisqu'il s'agit d'une propriété inhabitée;

CONSIDÉRANT que la vidange du 600, chemin du Canton-de-Le Jeune n'a pu être effectuée puisque le chemin d'accès du propriétaire ne répondait pas aux normes de sécurité d'Energycycle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle annule la vidange de la fosse septique de 2022 du 2331, chemin Saint-Michel Nord puisqu'il s'agit d'une erreur administrative mais n'annule pas la vidange de la fosse septique de 2022 du 600, chemin du Canton-de-Le Jeune puisque le chemin d'accès appartient au propriétaire et qu'il est de sa responsabilité de veiller à son entretien.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-03-074 : Demande de citoyens concernant l'annulation de la taxe de service pour les matières organiques

CONSIDÉRANT les demandes des propriétaires du 2141 chemin Saint-Joseph et du 2820, chemin Saint-Thomas pour demander l'annulation de leur taxe de service pour les matières organiques;

CONSIDÉRANT que le service de collecte des matières organiques est offert à leur propriété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse d'annuler la taxe de service pour les matières organiques pour les deux propriétés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-03-075 : CTA Mékinac/adoption des prévisions budgétaires 2023, de la cotisation 2023 et du plan de développement de transport adapté mis à jour en 2023

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle:

- mandate la Corporation de Transport Adapté Mékinac pour organiser un service de transport adapté sur son territoire en 2023 ;
- adopte les prévisions budgétaires 2023 de la Corporation de Transport Adapté Mékinac au montant de 282 614 \$ ;
- adopte le montant de notre cotisation pour l'exercice financier 2022 de 9 440,90 \$ payable le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- adopte le plan de développement de transport adapté mis à jour en 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'ARLAVI pour l'ajout de gravier sur le chemin du Tour-du-Lac-V'limeux

Reporté.

Rés. 2023-03-076 : Adoption des états financiers au 31 décembre 2021 de l'Office municipal d'habitation de Mékinac

CONSIDÉRANT que les états financiers au 31 décembre 2021 de l'Office municipal d'habitation de Mékinac présentant un déficit d'exploitation global de 379 456\$;

CONSIDÉRANT le déficit d'exploitation attribuable à notre municipalité de 9 769\$ et la contribution de la Municipalité de Sainte-Thècle de 10%, soit 977\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les états financiers 2021 de l'Office municipal d'habitation de Mékinac ainsi que la contribution de la Municipalité de Sainte-Thècle de 977\$ au déficit d'exploitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-03-077 : Mouvement de la Santé mentale du Québec/Proclamation de la Journée Nationale de la promotion de la santé mentale positive

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;  
Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-03-078 : AFVSM – Dépôt de projet pour l'obtention de plants d'arbres/Mai, mois de l'arbre et des forêts

CONSIDÉRANT que chaque année, l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice nous invite à organiser une distribution de plants d'arbres fournis gratuitement au cours de l'évènement Mai, mois de l'arbre et des forêts;

CONSIDÉRANT que cette activité favorise le renouvellement de cette ressource qu'est la forêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Valérie Fiset, directrice générale, à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du St- Maurice, dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-03-079 : Appui à la Ville de Matane, à la Municipalité de la Présentation et à la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare/Assurance des immeubles patrimoniaux

CONSIDÉRANT que le patrimoine est une richesse collective et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfique à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation du dit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Julie Bertrand et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- appuie la Ville de Matane, la Municipalité de la Présentation et la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare dans leurs demandes concernant les assurances des bâtiments patrimoniaux;
- demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;
- demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;
- transmet cette présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-03-080 : Offre de Centre du Jardin Multi-fleurs pour l'entretien de l'aménagement paysager de la fontaine et du kiosque devant l'église

CONSIDÉRANT l'offre de Centre du Jardin Multi-fleurs pour la fourniture et la plante des fleurs annuelles, la fourniture de compost et de paillis ainsi que l'entretien des aménagements paysagers de la fontaine et du kiosque devant l'église au coût de 1 250\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que ces aménagements ont été réalisés par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Centre du Jardin Multi-fleurs pour la fourniture et la plante des fleurs annuelles, la fourniture de compost et de paillis ainsi que l'entretien des aménagements paysagers de la fontaine et du kiosque devant l'église au coût de 1 250\$ plus taxes. Monsieur Jacques Tessier se prononce contre cette résolution.

#### ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

Rés. 2023-03-081 : MRC Mékinac/Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature — Reconnaissance à titre de *MRC amie des enfants* (MAE)

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la MRC Mékinac pour devenir *MRC amie des enfants* (MAE) et sa volonté de renouveler son accréditation ;

CONSIDÉRANT la volonté manifestée par la municipalité de Sainte-Thècle d'intégrer la Démarche de la MRC Mékinac pour devenir *MRC amie des enfants* (MAE) et sa volonté de renouveler son accréditation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Julie Bertrand et résolu à l'unanimité des membres présents ;

D'AUTORISER ET D'APPROUVER le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de de la reconnaissance *MRC amie des enfants* (MAE) ;

DE CONFIRMER que le maire et la directrice générale soit les porteurs du dossier *MAE pour la municipalité de Sainte-Thècle*;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-03-082 : Demande d'aide financière à la SSJB de la Mauricie pour l'organisation d'activités lors de la Fête Nationale

CONSIDÉRANT que la SSJB de la Mauricie offre une aide financière pour l'organisation d'activités lors de la Fête Nationale

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire organiser des activités lors de la Fête Nationale et pourrait bénéficier d'une aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice générale à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière pour les célébrations locales 2023 pour l'organisation d'activités pour la Fête Nationale.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-03-083 : Nomination d'un comité pour procéder à l'embauche des étudiants (camp de jour et entretien du parc)

CONSIDÉRANT qu'un comité doit être formé pour passer les entrevues pour l'embauche d'étudiants pour la saison estivale et faire des recommandations à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme sur le comité d'embauche les étudiants pour le camp de jour Julie Bertrand et Valérie Fiset.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-03-084 : Camp de jour estival 2023/tarifification

CONSIDÉRANT que les localités de Mékinac chargent plus de 200 \$ par enfant pour le service d'animation (camp de jour);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire charger un montant d'inscription pour ce service afin d'améliorer les équipements et les activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle établisse les tarifs suivants pour le service d'animation saison estivale 2023 :

1 ° Les frais d'inscription pour les activités de 9h à 16h seront de 200 \$ pour le premier enfant, 165 \$ pour le deuxième enfant de la même famille, 140 \$ pour le troisième enfant de la même famille et gratuit pour les autres enfants de la même famille résidant à la même adresse civique pour l'été dont les parents sont résidents et/ou propriétaires à Sainte-Thècle et ces montants sont doublés pour les enfants dont les parents ne sont pas résidents et n'ont pas de propriété à Sainte-Thècle. Le camp de jour débutera le 26 juin 2023 jusqu'au 11 août 2023 soit pour une période de sept (7) semaines. Le tarif journalier sera de 20\$ par jour et le tarif hebdomadaire sera de 70\$ par semaine.

2 ° La tarification pour le service de garde de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30 sera de sept (7 \$) dollars par jour par enfant. Une pénalité de 1\$ aux 5 minutes sera imposée aux parents retardataires (après 17h30).

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2023-03-085 : Offre de Planitou pour un logiciel de gestion des camps de jour

CONSIDÉRANT l'offre de Planitou pour un forfait PRO pour la gestion du camp de jour;

CONSIDÉRANT que ce logiciel facilitera la gestion du camp de jour pour les animateurs et pour l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Planitou pour le logiciel de gestion des camps de jour selon le forfait PRO.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2023-03-086 : Programme d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées

CONSIDÉRANT qu'URLS de la Mauricie a un programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées à l'URLS de la Mauricie pour la saison estivale 2023 et autorise Valérie Fiset, directrice générale, à signer la demande pour et au nom de la municipalité.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2023-03-087 : Désignation de personnes pour signer et être les interlocuteurs avec la Sûreté du Québec – poste de Mékinac

CONSIDÉRANT que la municipalité doit désigner des personnes pour signer et être les interlocuteurs avec la Sûreté du Québec notamment pour la vérification des antécédents pour les emplois étudiants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Michel Rheault, Valérie Fiset et Julie Veillette pour signer et être les interlocuteurs avec la Sûreté du Québec

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2023-03-088 : Demande d'autorisation pour l'organisation d'un lave-auto

CONSIDÉRANT la demande reçue de madame Emmy Vaillancourt pour l'organisation d'un lave-auto comme collecte de fonds pour un événement privé;

CONSIDÉRANT que la collecte de fonds est à des fins privées et non communautaires;

CONSIDÉRANT que la date prévue est en conflit avec un autre événement organisé à Sainte-Thècle et que l'emplacement ne sera pas disponible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne permet pas la tenue d'un lave-auto à des fins privées sur un terrain de la municipalité.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Questions de l'assistance

Monsieur Jean-François Couture demande si la démarche de renouvellement de l'accréditation de la MRC en tant que Municipalité amie des enfants implique aura des implications pour la municipalité.

Monsieur Jean-François Couture demande si la construction du garage municipal est confirmé.

Monsieur Jean-François Couture demande pourquoi Enercycle a choisi la méthode de valorisation la plus dispendieuse des matières organiques.

Monsieur Jean-François Couture demande si le pont dont il a été question au point d'annulation de vidanges de fosses septiques est un pont municipal ou privé.

Monsieur Marcel Veillette demande si les deux assemblées de consultation ont lieu le même soir.

Monsieur Jean-François Couture demande quelle formation la directrice générale veut suivre, demande si c'est pour un problème au sein de la municipalité, si c'est une formation privée ou offerte au domaine municipal et si la formation se donne aux élus par la FQM.

#### Affaires nouvelles :

Rés. 2023-03-089 : Appui au Bureau d'écologie appliqué pour le Programme Amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA) de la Fondation de la faune Québec – Caractérisation des habitats de reproduction essentiels pour les populations de maskinongés du lac Croche, du lac Traverse et de la rivière des Envies, Municipalité de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande du Bureau d'écologie appliqué dans le cadre du Programme Amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA) de la Fondation de la faune Québec – Caractérisation des habitats de reproduction essentiels pour les populations de maskinongés du lac Croche, du lac Traverse et de la rivière des Envies, Municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la préservation du maskinongé en plus de ses habitats est d'une grande importance pour la municipalité vu l'intérêt marqué des pêcheurs sportifs envers le maskinongé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- appuie l'initiative du Bureau d'écologie appliquée (BEA) pour son projet sur la caractérisation des habitats de reproduction essentiels pour les populations de maskinongés du lac Croche, du lac Traverse et de la rivière des Envies dans la



- municipalité de Sainte-Thècle;
- participe aux échanges d'informations et offre la collaboration de la municipalité pour faciliter la récolte des informations nécessaires au projet (accès gratuit aux rampes de mises à l'eau, matériel, etc.) dans la mesure de ses capacités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-03-090 : Politique de reprise des chemins privés

CONSIDÉRANT que la municipalité désire établir des barèmes pour la reprise des chemins privés par la municipalité

CONSIDÉRANT la Politique de reprise des chemins privés soumise au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte la Politique de reprise des chemins privés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-03-091: Levée de la séance

À 20 heures 33 minutes, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Directrice générale/Greffière-trésorière